RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 13682
Numéro SIREN : 884 282 120
Nom ou dénomination : ABAN INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2021 sous le numéro de dépôt 123255

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

Les soussignés :

Monsieur Daniel PEREZ demeurant à PARIS (75016), 28 rue Docteur Blanche, agissant en sa qualité de Gérant de la société dénommée **SHAF,** Société à responsabilité limitée au capital de 33.635 €, dont le siège est à PARIS 17ÈME ARRONDISSEMENT (75017), 78 rue Jouffroy d'Abbans, identifiée au SIREN sous le numéro 343516316 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

Et Monsieur Simon PEREZ demeurant à PARIS (75016), 13 avenue Mozart, agissant en sa qualité de Président de la société dénommée **ABAN INVEST**, Société par actions simplifiée Unipersonnelle au capital de 446.000 €, dont le siège est désormais à PARIS (75016), 13 avenue Mozart, identifiée au SIREN sous le numéro 884282120 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

Exposent ce qui suit, préalablement à la déclaration de régularité et de conformité prévue par l'article L. 236-6 du code de commerce, relative l'apport partiel d'actif par la société dénommée **SHAF** à la société dénommée **ABAN INVEST**.

EXPOSE

Le projet de traité d'apport partiel d'actif entre la société dénommée **SHAF** et la société dénommée **ABAN INVEST** a été signé par Monsieur Daniel PEREZ, Gérant de la société dénommée **SHAF** et par Monsieur Simon PEREZ, Président de la société dénommée ABAN INVEST, le 5 février 2020.

Ledit acte a été enregistré auprès du centre des impôts de PARIS SAINT LAZARE, le 14 février 2020, dossier 2020 00010291, référence 7654P 2020 n° 00914, aux droits de 125 €.

Lequel projet de traité d'apport partiel d'actif a été approuvé :

- par les associés de la société apporteuse (**SHAF)** suivant délibération en date du 24 juillet 2020,
- par l'associée unique de la société bénéficiaire (**ABAN INVEST**) suivant décision en date du 24 juillet 2020.

SP DP

Ce projet de traité, conformément à la réglementation indiquait notamment :

- la forme, la dénomination et le siège social des sociétés participantes ;
- les motifs, buts et conditions de la fusion ;
- la date à laquelle ont été arrêtés les comptes des deux sociétés en vue d'établir les conditions de l'apport partiel d'actif ;
- la composition détaillée et l'évaluation de l'actif et du passif de la société dénommée **SHAF** transférés à la société dénommée **ABAN INVEST ;**
- et les modalités de remise des actions de la société dénommée **ABAN INVEST** à la société dénommée **SHAF.**

DECLARATION

En conséquence de ce qui précède, les soussignés ès-qualités déclarent et constatent, sous leur responsabilité et les peines édictées par la loi, que :

- l'apport partiel d'actif entre la société dénommée **SHAF** et la société dénommée **ABAN INVEST** a été régulièrement réalisée conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, le 28 janvier 2021 ;

- la société dénommée **ABAN INVEST** a régulièrement augmenté son capital dans les conditions stipulées au traité d'apport d'actif reçu par Maître Jérôme MALAMUD, Notaire à PARIS, le 28 janvier 2021.

 Ladite société a par ailleurs décidé les modifications suivantes :

 - Suite au traité partiel d'actif :

 - d'augmenter le capital social d'un montant de 1.900 € d'une part et de 444.000 € d'autre part pour le porter à la somme de 446.000 € divisé en 446 actions de 1.000 € chacune ;

 - de nommer Monsieur Simon PEREZ en qualité de Président en remplacement de Monsieur Daniel PEREZ, démissionnaire.

 - Suite à la décision de l'associé unique du 31 juillet 2020 :

 - de transférer le siège social au 13 avenue Mozart à PARIS (75016) à compter du 31 juillet 2020.

Les modifications corrélatives des statuts de la société dénommée **ABAN INVEST** ont été réalisées en conformité avec la législation et la réglementation en vigueur.

La présente déclaration est faite conformément aux prescriptions de l'article L. 236-6 du Code de commerce et deux originaux de la présente déclaration seront déposés à l'appui des formalités modificatives de la société dénommée **ABAN INVEST** auprès du greffe du Tribunal de commerce compétent.

Fait à Paris
Le 14.09.2021
En six (6) exemplaires originaux